

Affaires de la société

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **16 (1865)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

publié par la société des forestiers suisses

rédigé par El. Landolt et J. Kopp

N° 3.

1865.

Le **Journal suisse d'économie forestière** paraît tous les mois, en français, chez F. MAROLF, imprimeur à Neuchâtel; chaque numéro aura 1 à 1 $\frac{1}{2}$ feuille d'impression; le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: fr. 2»50 par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

(Extrait du protocole des délibérations du comité permanent.)

Après avoir déterminé pour l'avenir la marche à suivre dans la tractation des affaires, la tenue de la caisse et des comptes, le comité permanent a pris dans sa seconde séance les décisions suivantes:

1° La rédaction du journal d'économie forestière sera invitée à faire des propositions détaillées sur les modifications que l'on pourrait faire subir à cette publication, afin de diminuer les prestations de la caisse pour cet objet. La rédaction examinera en même temps s'il ne conviendrait pas d'imprimer à part les procès-verbaux des assemblées générales et des comités, et de les joindre comme suppléments à la feuille.

2° Les motions suivantes, prises en considération à Saint-Gall, seront transmises au comité de Sion pour qu'il en tienne compte:

a) La prochaine assemblée sera appelée à délibérer sur la question : « Ne conviendrait-il pas d'introduire le jardinage régulier dans les forêts des régions moyennes et supérieures de nos montagnes ? »

b) Les fêtes de la société seront organisées de manière que la caisse n'ait pas à supporter des dépenses gastronomiques aussi considérables que ci-devant.

En même temps le comité annuel a été invité à élaborer au plus tôt le programme de la réunion de cette année, et à en donner communication au comité permanent.

3° Le président a été invité à s'entendre avec le département de l'intérieur sur l'emploi du crédit de 10,000 fr. que les autorités fédérales ont accordé à la société. Puis il a été décidé :

a) D'entrer en négociation avec le canton du Valais relativement à l'endiguement de la Sionne, et au reboisement rationnel du bassin de ce torrent.

b) De se mettre aussi en rapport avec le canton des Grisons pour des endiguements et des reboisements à opérer dans le ravin de Furner dans le Prettigau, et le repeuplement d'une surface considérable dans le voisinage de Saint-Brida et de Chamuot dans le val de Tavetsch.

c) D'entrer en négociations avec le canton de Berne relativement à des travaux semblables qui seraient exécutés dans le bassin des torrents d'Eistlen, de Lamm, de Schwenden, de Gliffi et de Tracht, près de Brienz.

d) Le président communiquera au comité les résultats de ces négociations et des études préparatoires qu'il fera faire; les projets définitifs seront soumis à l'approbation du département de l'intérieur.

e) Il sera adressé une circulaire aux gouvernements des cantons montagneux, pour attirer leur attention et celle des autorités communales dans les régions élevées, sur les efforts de la société, et les engager à lui prêter un appui énergique, afin que les études préparatoires des travaux de 1866 puissent être faites cette année.

f) Le budget provisoire pour 1865 a été arrêté comme suit :

1° Etudes et direction des travaux pour 1865 . . .	fr. 1,000
2° Endiguements et reboisements :	
Sionne	fr. 2,500
Tavetsch et Furner	» 2,500
Torrents de Brienz	» 2,500
	» 7,500
3° Manuel pour les forêts privées, etc.	» 1,000
4° Etudes pour les travaux de 1866	» 500
	Total, fr. 10,000

Ce budget a été approuvé par la direction de l'intérieur.

Le comité local pour l'assemblée générale de cette année, à Sion, a été composé comme suit :

Président : M. de Riedmatten, conseiller d'état.

Vice-présidents : MM. Ant. de Torrente, inspecteur forestier, et Alex. de Torrente, ancien inspecteur forestier.

Secrétaires : MM. Lorétan, inspecteur de district, et Charles de Rotten.

Caissier : M. de Stockalper, ingénieur.

La réunion aura lieu à Sion, du 15 au 18 août.

PROCÈS-VERBAL

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES, A SAINT-GALL

du 28 au 31 août 1864.

(Suite.)

Liste nominative des membres de la société des forestiers suisses à la fin de 1864.

(Les membres qui ont assisté à la réunion de St-Gall sont marqués d'un *)

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

- 1 Berg (baron de), conseiller forestier, directeur de l'académie de Tharand.